

III. *L'application* : elle est en concordance avec la leçon—elle est pratique—sa correction est intelligente, fructueuse.

On pourrait considérer en plus tout ce qui a rapport au matériel, préparation des tableaux, etc.

—(*La Gymnastique scolaire*)

Correspondance

Québec, 15 octobre 1892.

M. C.-J. MAGNAN,

Professeur à l'école normale Laval,
Québec.

Cher monsieur,

Je lis dans le numéro de *l'Enseignement Primaire*, que je viens de recevoir, que le *Manuel d'hygiène* du Dr. Lachapelle est approuvé et *recommandé* par le Conseil de l'Instruction Publique. C'est une erreur : nous avons *approuvé* cet ouvrage, mais nous ne l'avons pas *recommandé*. Nous ne recommandons aucun ouvrage ; ce n'est pas notre affaire.

Je crois devoir vous faire remarquer cette erreur parce que le Dr. Desroches, dont nous avons approuvé les ouvrages sur l'hygiène, nous a demandé de les recommander en se fondant sur ce que nous l'avions fait pour celui du Dr. Lachapelle.

Bien à vous,

F. LANGELIER.

NOTES DE LA RÉDACTION.—La lettre ci-dessus prouve que l'honorable M. Langelier s'occupe de l'enseignement primaire ; le moindre détail ne lui échappe. Si tous les hommes dirigeants de notre province se montraient aussi soucieux des intérêts de l'instruction publique que notre distingué correspondant, nos écoles primaires progresseraient plus rapidement.

La discipline

—

(*Suite et fin*)

Troisièmement.—Les fautes considérées comme personnelles envers les maîtres. Elles demandent une réparation proportionnée à la faute.

Quatrièmement.—Les fautes très graves que la discipline ne peut tolérer longtemps sans prononcer l'expulsion du coupable. L'opiniâtreté dans la paresse, l'indocilité accompagnée d'un air de dédain, le mépris habituel du règlement, un refus formel d'obéir. Tout cela réclame un remède prompt, parce que c'est toujours le fruit d'une volonté perverse avec laquelle il n'y a pas de transaction possible. Un avertissement solennel est le premier châtiment du coupable, s'il n'en tient pas compte, le renvoi doit être immédiat.

On me dira peut-être, un tel système est bon, mais il faut des instituteurs attentifs. Soit, mais personne n'a eu l'idée de donner un système praticable pour des instituteurs inattentifs ou dépourvus.

A ceux de mes confrères qui ne suivraient pas ce système et ne jugeraient pas à propos de l'établir, je demanderai de toujours se souvenir, avant de châtier, que l'indulgence est plus rapprochée de la justice que la sévérité. Je leur demanderai, de plus, de ne jamais oublier ce qu'ils étaient à l'âge de ceux qui leur sont confiés, et ce qu'ils sont encore dans un âge plus avancé.

Il est, je crois, temps d'achever. Ce petit travail a été pour moi bien long, bien difficile.

Je n'ai pas la prétention d'avoir dit quelque chose de nouveau. Je n'ai fait que cueillir et résumer ce qu'ont dit les anciens. Je dirai volontiers avec Rollin : Ce qu'il y a de meilleur dans ce travail n'est pas de moi, mais qu'importe, pourvu qu'il soit utile à la jeunesse.

Je résumerai volontiers ce que j'ai dit par